



## **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DE LA VILLE DE WINGLES**

### **FESTIRUE DU DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026**

Rappel : l'appel à manifestation d'intérêt est un mode de présélection des candidats qui seront invités à proposer leur candidature.

Dans ce cadre, la ville de Wingles lance un appel à manifestation d'intérêt pour le **FESTIRUE 2026 : thème LE PATRIMOINE CULTUREL DE NOTRE VILLE : gastronomie locale et régionale**

Date limite de réception des dossiers : 15/06/2026.

#### **Objet de la consultation : Appel à candidature**

- auprès d'artistes français ou étrangers, de compagnies de théâtre de rues, de musique
- auprès d'associations en lien avec le domaine culturel et/ou de loisirs
- auprès de commerçants ambulants extérieurs à Wingles

Le Festirue est une manifestation où se mêle une brocante (prise en charge par une association locale après appel à candidature), des stands associatifs et des spectacles de rues : théâtre, concerts, déambulations...

**Tous les spectacles sont gratuits.**

Le thème retenu pour l'année 2026 est le **LE PATRIMOINE CULTUREL DE NOTRE VILLE : gastronomie locale et régionale**

Cette manifestation existe depuis 29 années et connaît un succès important auprès de la population. C'est une manifestation ouverte à tous public : notre volonté est de proposer une programmation accessible mais exigeante, populaire, de qualité et ce dans un esprit convivial.

En cette année 2026, le Festirue entre dans le dispositif « Nos Quartiers d'été » initié par la Région des Hauts de France.

## Objectifs :

- Promotion de la culture pour tous dans l'espace public, et ouverture la plus large possible à tous les publics
- Proposer des activités culturelles ou de loisirs en lien avec le thème
- **Proposer une diversité de stands alimentaires : cuisine du monde**
- Proposer des activités commerciales innovantes

## Notion générale :

Les projets novateurs en terme de formes artistiques seront privilégiés : arts de la rue, théâtre, concerts, vidéo projection, arts numériques

Les stands associatifs devront respecter le thème en offrant une activité en conséquence.

Les commerçants extérieurs devront proposer une activité originale qui ne fait pas de concurrence au tissu économique local. Les food-trucks ont toute leur place dans ce dispositif.

Le contact avec le public est au cœur de nos préoccupations.

Le respect des publics est source de bonne participation.

## Lieux mis à disposition :

Le centre ville :

- rues Jules Guesde, Anatole France (principaux axes d'accès à la manifestation): 500 mètres linéaire
- place Jean Jaurès : 800m<sup>2</sup>
- place du champ de foire : 3250m<sup>2</sup>
- place de l'église : 400m<sup>2</sup>
- place et rue du 8 mai 1945 (un des 4 axes d'accès à la manifestation) : 1225m<sup>2</sup>
- cours du CCAS (située sur l'axe principale mais au calme) : 200m<sup>2</sup>
- rue du Père Avrillon (situé face à l'église).

Arrêté municipal de circulation et de stationnement. de 8h à 18h.

Respect des consignes du plan Vigipirate en cours.

## jauge de la manifestation :

- Environ 5000 personnes sur la journée

- 100 à 200 personnes assises suivant les lieux de spectacles

### **Durée et nombre de projets :**

- Date du FESTIRUE : dimanche 13 septembre 2026 soit 1 journée
- Le nombre de projets retenus se fera en fonction de la qualité des candidatures reçues ; Au maximum 30 candidatures seront retenues :
  - o 10 pour la partie artistique : 2 passages minimum du spectacle est à prévoir entre 10h30 et 17h
  - o 15 maximum pour la partie associative : animation de 8h à 18h
  - o 5 pour la partie commerçante : activité de 8h à 18h (adaptable suivant l'activité proposée et le temps d'installation)

### **Moyens du candidat :**

A la charge des candidats retenus :

- Encadrement des personnels
- Déclarations administrative
- Paiement des taxes professionnelles
- Matériel et assurance
- Déclaration en préfecture et récépissé de déclaration pour les associations loi 1901 (joindre les statuts)

### **Critères d'évaluation des candidatures :**

#### **Pour les compagnies artistiques :**

- Nom de la compagnie et de son responsable
- Proposition artistique : respect du thème impératif
- Public visé
- Grille tarifaire
- Moyens humains et matériel mobilisé
- Besoin technique : temps de montage/démontage

#### **Pour les associations :**

- Nom de l'association et du président(e)
- Activités proposées
- Public visé

- Espace nécessaire

#### **Pour les commerçants extérieurs :**

- Objet de la vente pour les commerçants
- Emplacement nécessaire
- Besoin technique
- Espace nécessaire

#### **Critères retenus pour les attributions :**

- Pertinence artistique de l'offre (compagnie/artiste)
  - o En lien avec le respect du thème
  - o Durée de montage et démontage à respecter : la ville est fermée à toute circulation de 8h à 18h
- Pertinence de l'activité proposée (association)
  - o En lien avec le respect du thème
- Pertinence de l'offre culinaire (commerçant extérieur)
  - Non concurrence avec les commerces locaux
  - Tarifs adaptés
  - Respect des consignes d'hygiène alimentaire pour les commerces de bouche

#### **Montant sollicitée de la commune :**

- 100% pour les compagnies artistiques (après étude budgétaire)
- Commerçants et associations extérieurs : la redevance pour l'occupation du domaine public est fixée à 1 euro du mètre linéaire. (L'intégralité de la recette revient aux prestataires).

#### **Le dossier de candidature devra comprendre :**

- Pour les associations : les statuts, la déclaration en préfecture, les attestations d'assurance,
- Pour les sociétés : le n° de Siret, les attestations d'assurance,
- Pour l'ensemble des candidats :

- Une présentation détaillée de la structure portant le projet, personne morale de droit privé, à but lucratif ou non,
  
- Un descriptif détaillé du projet, illustré d'images ou de vidéos de représentations du projet si ce n'est pas une création originale, avec présentation du public cible, de l'environnement adapté à l'animation.
- Une fiche technique décrivant les pré-requis nécessaires au bon déroulement du projet faisant apparaître, le cas échéant, les besoins en alimentation électrique. Il est à noter que les candidats devront proposer un projet autonome d'un point de vue sonorisation et éclairage et proposer des animations clef en mains (sauf pour compagnie artistique) ;
  
- Date limite de la disponibilité des intervenants

La ville de Wingles invite ainsi les artistes locaux, associations et professionnels de l'événementiel, du spectacle, de la culture et du patrimoine, les associations locales, les commerçants extérieurs, à présenter des projets et des animations qui seront organisées sur les espaces publics de la ville. Ces espaces pourront être des rues, des places.

Tous les projets seront proposés gratuitement au public (sauf pour les associations et commerçants).

La ville de Wingles se réserve le droit de refuser un projet qui ne correspond pas à l'état d'esprit de l'appel à manifestation d'intérêt.

Les candidatures devront être transmises par mail à [alain.duchene@wingles.fr](mailto:alain.duchene@wingles.fr) ou par courrier à Mairie de Wingles – Monsieur Le Maire – 26 rue Jules Guesde – 62410 WINGLES **avant le 15 juin 2026.**

Le service culturel reste à disposition des organismes pour tous renseignements au **03.21.40.98.93**

Fait à Wingles, le 13/01/2026

Le Maire,  
Sébastien MESSENT

